



Formulaire de demande pour l'accès partiel aux fonds de recherche¹

Formulaire à l'intention du Comité d'éthique de la recherche du Cégep de Jonquière

En conformité avec les [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec (FRQ) et à l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche des conclue avec les trois conseils (CRSNG, CRSH, IRSC), les travaux de recherche impliquant des êtres humains ne peuvent débiter avant l'obtention d'une approbation éthique obtenue par le comité d'éthique de la recherche (CER). Cependant, la chercheuse ou le chercheur responsable peut demander un accès partiel aux fonds de recherche avant l'obtention de l'approbation éthique, sous certaines conditions, et pour certains types d'activités (travaux préliminaires).

Veuillez répondre de façon complète et détaillée à l'ensemble des questions du formulaire.

CHERCHEUSE/CHERCHEUR PRINCIPAL

Seul le titulaire de la subvention ou du fonds est autorisé à faire une demande

Nom, prénom :

Département / Service / Centre :

Adresse courriel institutionnelle :

Noms des co-chercheur(euse)s et affiliations :

(Si affiliations autres que le Cégep de Jonquière)

SUBVENTION / FONDS

Titre du projet :

Nom de l'organisme:

Nom du programme :

Numéro d'octroi fourni par l'organisme :

Numéro du poste budgétaire (si connu) :

Date de l'obtention de l'octroi :

Date de fin de l'octroi :

¹ Document largement inspiré du document produit par l'Université de Montréal et joint à la demande des FRQ (Décembre 2020).

MONTANT PRÉVU POUR L'ACCÈS AUX FONDS

Une portion maximale de 25 % de l'octroi de la première année peut être avancée pour des travaux préliminaires.

Montant partiel demandé :

PÉRIODE PRÉVUE POUR L'ACCÈS AUX FONDS

Les fonds peuvent être libérés pour une période qui ne dépasse pas 50 % de la durée prévue de l'octroi ou de 12 mois au maximum. La présente demande peut être renouvelée à l'intérieur de cette période.

Date jusqu'à laquelle le déblocage des fonds est demandé :

Il est attendu qu'une demande visant l'obtention d'une certification éthique soit envoyée au CER du Cégep de Jonquière avant cette date.

ACTIVITÉS PROJETÉES N'IMPLIQUANT PAS LA PARTICIPATION D'ÊTRES HUMAINS AVANT L'OBTENTION DE L'APPROBATION ÉTHIQUE

Indiquez les activités de recherche pour lesquelles la demande d'accès partiel aux fonds de recherche est formulée. Précisez sommairement les échéanciers prévus pour la réalisation de ces activités.

Ces fonds peuvent servir à l'embauche de personnel de recherche et à l'achat de matériel. Ils peuvent ainsi servir à financer des travaux tels que des recensions des écrits, l'élaboration d'outils de recherche et de modèles théoriques. Ces fonds peuvent servir aux travaux préparatoires, comme prévu à l'EPTC 2.

ENGAGEMENT DU CHERCHEUR OU DE LA CHERCHEUSE RESPONSABLE

Je, _____ demande par la présente une autorisation d'accès partiel aux fonds de recherche octroyés susmentionnés.

Ce faisant, je m'engage à ne pas conduire d'activités de recherche impliquant des êtres humains, au sens de la *Politique sur la recherche avec des êtres humains*, avant d'avoir obtenu les approbations éthiques requises par le Cégep de Jonquière.

Signature

Date

Veillez retourner, par courriel, ce formulaire complété à l'adresse suivante : cer@cegepjonquiere.ca

Merci d'indiquer en objet du courriel « Demande – Accès restreint au fonds – [votre nom]